

# Votre séjour à la ferme d'Ecancourt

## Organisation de la journée

**8h00 à 9h00 : petit déjeuner**

9h30 à 11h30 : activité

**12h00 à 14h00 : déjeuner**

14h00 à 16h00 : activité

**16h00 à 16h45 : goûter**

16h45 à 17h45 : activité

**19h00 à 20h00 : dîner**

## Organisation des repas

### Petit déjeuner

Un buffet est à votre disposition entre 8h et 9h. Nous vous remercions d'assurer le débarrassage des tables. Une desserte équipée de cuvettes est à votre disposition. La plonge, le nettoyage des tables et le nettoyage de la salle sont assurés par nos soins.

### Goûter

Le goûter est déposé à votre disposition à 16h dans la salle à manger.

### Repas

La mise du couvert peut être assurée soit par notre personnel de service soit par vos soins (à préciser lors de votre arrivée).

La plonge, le nettoyage des tables et le nettoyage de la salle sont assurés par nos soins.

Horaires

Midi : 12h00

Soir : 19h00

La présence d'adultes est indispensable au bon déroulement des repas.

L'accès à la cuisine et aux locaux techniques est réservé, par mesure de sécurité et d'hygiène, aux personnels autorisés.

## Quelques règles pour un séjour agréable

- Il est strictement interdit de fumer dans les locaux et la cour de la ferme ainsi que lors des activités.
- Pendant les activités, nous vous demandons de mettre votre téléphone sur vibreur.
- Prévoir une tenue adaptée lors des activités. Pour une question de sécurité les sandales et les tongs sont interdites lors des activités avec les animaux.

Pour la sécurité de tous, les accompagnateurs doivent être vigilants et prendre en compte les consignes de l'animateur tout au long du séjour.



# Séjours à la ferme d'Ecancourt

## Règlement intérieur

### I) OCCUPATION DES LOCAUX

1. Pour pouvoir bénéficier de la mise à disposition du GITE D'ETAPE D'ECANCOURT, il est nécessaire de souscrire à l'adhésion de l'association « Ferme d'Ecancourt - Association d'Education à l'environnement »
2. Le gîte d'Ecancourt, déclaré sous le N°095-323-019 à la Direction Départementale Jeunesse et Sports, a un agrément d'accueil pour une capacité de 38 mineurs. La capacité totale du gîte est de 45 lits. Il est inscrit au répertoire départemental de l'I.A du Val d'Oise (N°98002)
3. Le preneur s'engage à ne céder, en aucun cas, son droit à la présente mise à disposition, même gratuitement. Tout manquement à cette règle entraînerait immédiatement la rupture du présent contrat, sans remboursement des sommes versées.
4. La présence de personnes étrangères à l'association ou au preneur est interdite. Exceptionnellement, un autre groupe peut être hébergé en même temps, en mutuel accord.
5. La cuisine est équipée d'un four de remise en température, ce qui offre la possibilité d'utiliser les services d'un traiteur.
6. L'accès aux chambres se fait le premier jour à partir de 13h.

### II) PARTICIPATION FINANCIERE

1. La réservation du gîte devient effective à la réception du premier acompte (1/3 du total).
2. Le tarif :  
**L'hébergement en pension complète comprend :**
  - o Les repas en pension complète
  - o La literie (draps, couvertures, oreillers)
  - o Les animations par demi-journée**La gratuité des animations est pratiquée pour les accompagnateurs.**
3. Les acomptes reçus ne sont pas rendus, sauf si les locaux sont remis à disposition dans les mêmes conditions, où 10% seulement sont gardés pour frais de dossier.
2. Il est accepté une diminution de 10% de l'effectif annoncé. L'hébergement en pension complète des absences supplémentaires sera facturé.

### III) ANIMATION

1. Il est impératif qu'une rencontre préalable avec les animateurs ait lieu pour organiser et préparer le séjour.
2. Au cours des séjours, les groupes devront impérativement prendre les 2 animations quotidiennes.
3. Nous vous rappelons que d'autres groupes sont reçus en visite, simultanément aux séjours.

### IV) RESPONSABILITE-RECOURS-ASSURANCE

1. L'association est assurée en responsabilité civile pour l'activité d'hébergement. Par contre le preneur s'engage à ce que les dommages corporels ainsi que la responsabilité civile de ses usagers soient garantis.
2. Le preneur s'engage à respecter et à faire respecter l'ensemble des consignes de sécurité.

### V) SECURITE

1. Le gîte est gardienné, à chaque soir de location
2. L'association s'engage à ce que le gîte réponde aux normes de sécurité. Le plan de sécurité incendie est affiché dans le hall d'entrée, à droite du bureau d'accueil.
3. Le gîte est équipé d'un système d'alarme, des détecteurs de fumée sont installés dans chaque pièce.
4. **Il est formellement interdit de fumer**
5. Il est demandé de ne brancher aucun appareil de fort ampérage (radiateur....)
6. **L'accès à la cuisine et aux appareils de cuisson est réservée au personnel salarié de l'association.**
7. N'oubliez pas de fermer à clé les portes extérieures, les fenêtres ainsi que le portail, le soir et lorsque vous quittez les lieux et de vérifier que le robinet d'arrivée de gaz soit arrêté.

### VI) FONCTIONNEMENT

1. Le preneur déclare connaître le fonctionnement de tous les services et appareils de la structure.
2. Le gîte d'étape étant un lieu d'hébergement et de détente il est recommandé de respecter le repos de ses voisins en baissant le volume sonore dès 22H.
3. Un téléphone est à votre disposition pour appeler les numéros d'urgence et recevoir des appels.
4. La Ferme d'Ecancourt étant un lieu de promenade et de visites nous vous remercions de ne pas stationner les véhicules dans la cour, au cours de la journée (9h. à 18h.) et d'en laisser l'accès libre.
5. Les sacs poubelles seront fermés, sortis et mis dans les conteneurs extérieurs prévus à cet effet.
6. **Il est formellement interdit de toucher au réglage du système de chauffage.**
7. Toute casse ou dégradation sera facturée ainsi que la remise en état des revêtements muraux, des sols ou, plafonds si nécessaire.

### VII) ENTRETIEN-HYGIENE

1. **Il est impératif d'enlever ses chaussures pour accéder aux étages**
2. Le preneur autorise le gestionnaire à effectuer, pendant sa présence, des travaux d'urgence indispensables au bon fonctionnement de l'équipement.

### VIII) ANIMAUX

Aucun animal n'est autorisé à pénétrer dans les locaux du gîte et dans les bâtiments de la ferme.

Je soussigné(e) :

Responsable du groupe venant au gîte d'Ecancourt  
du au m'engage avoir pris connaissance du  
règlement intérieur ci-dessus.

Date : Signature : précédée « lu et approuvé »

## Exemple de trousseau matériel pédagogique

Matériel	Quantité
Ballons	
Cordes à sauter	
Feutres	
Crayons de couleurs	
Crayons à papiers	
Gommes	
Stylos	
Ciseaux	
Colles	
Feuilles	
Coloriages	
Livres	
Cd de musiques ou d'histoires	
Poste de musique	
Trousses à pharmacie	
Matériel exceptionnel :	
Papiers de couleurs	
Papiers de crépons	
Ballons de baudruches	

## TROUSSEAU

Vêtements	Quantité
Chaussettes	
Slips/culottes	
Tee-shirts	
Pulls	
Pantalons	
Shorts	
Jupes/Robes (pas forcément l'idéal pour la ferme)	
Pyjama	
Bottes	
Tennis	
Sandales (à éviter pendant les activités)	
Chaussons	
K-way ou manteau de pluie	
Gants	
Bonnet	
Echarpe	
Serviette de toilette	
Trousse de toilette (brosse à dents, gel douche, shampoing, dentifrice, <b>crème solaire...</b> )	
Serviette de table	
Casquette	
Mouchoirs	

# Plan du gîte de groupe

